

Jugement commercial 2019TALCH02/01436

Audience publique du vendredi, onze octobre deux mille dix-neuf.

Numéro TAL-2019-07162 du rôle

Composition :

Steve KOENIG, 1^{er} juge-président ;
Paul ELZ, juge ;
Marlene MULLER, juge ;
Claude ROSENFELD, greffier.

Entre :

La société anonyme **P SA**, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social à L-xxxx Senningerberg, représentée par son conseil d'administration actuellement en fonctions et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B XXX.XXX ;

élisant domicile en l'étude de la société d'avocats, inscrite à la liste V du tableau de l'ordre des avocats du Barreau de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Maître F.K., avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

partie demanderesse, comparant par Maître R.S., avocat, en remplacement de Maître F.K., à la Cour, les deux demeurant à Luxembourg,

Et :

Le groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS, établi et ayant son siège social à L-1468 Luxembourg, 14 rue Erasme, représenté par son conseil de gérance actuellement en fonctions, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro C 24 ;

partie défenderesse, comparant par Madame A.E., juriste.

Faits :

Par exploit de l'huissier de justice suppléant C.K., en remplacement de l'huissier de justice C.C. de Luxembourg, en date du 11 septembre 2019, la partie demanderesse a fait donner à assignation à la partie défenderesse à comparaître le vendredi 20 septembre 2019 à 9.00 heures devant le tribunal d'arrondissement de et à

Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, Cité Judiciaire, Plateau du Saint-Esprit, 1^{er} étage, salle C0.1.01, pour y entendre statuer sur le mérite de la demande contenue dans ledit exploit d'huissier ci-après reproduit :

LBR confirme avoir accepté le dépôt litigieux du 31 juillet 2019 et ne s'oppose pas à son annulation.

LBR demande dès lors qu'il lui soit enjoint d'annuler le dépôt litigieux. Il demande encore que le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société demanderesse soit ordonné et sollicite finalement que la partie demanderesse soit condamnée aux frais et dépens de l'instance.

Appréciation

Le tribunal saisi est compétent pour connaître de la demande en application de l'article 21 (1) de la loi du 19 décembre 2002.

L'article 17bis du Règlement de 2003 dispose : « *tout formulaire ou document ayant fait l'objet d'un dépôt ne peut être modifié ou restitué que sur base d'une décision judiciaire portant injonction au registre de commerce et des sociétés* ».

Eu égard à cette disposition légale et vu l'accord des parties, il y a lieu d'enjoindre au LBR de modifier le dépôt Lxxxxxxxxx en procédant à son annulation.

Il y a encore lieu d'ordonner le dépôt du présent jugement dans le dossier de la Société afin qu'il puisse servir de justificatif de l'annulation du dépôt litigieux.

Les frais et dépens sont à laisser à la charge de la partie demanderesse qui est seule responsable du contenu de son dépôt.

Il n'y a pas lieu d'ordonner l'exécution provisoire sans caution du présent jugement, les conditions de l'article 567 du Nouveau Code de procédure civile n'étant pas remplies.

Par ces motifs :

Le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, deuxième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant contradictoirement,

reçoit la demande,

la **déclare** fondée,

ordonne au groupement d'intérêt économique LUXEMBOURG BUSINESS REGISTERS d'annuler le dépôt effectué le 31 juillet 20149 sous la référence Lxxxxxxxxx ;

ordonne le dépôt du présent jugement dans le dossier de la société anonyme P. SA, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable, auprès du groupement d'intérêt économique Luxembourg BUSINESS REGISTERS ;

dit qu'il n'y a pas lieu à exécution provisoire sans caution du présent jugement,

laisse les frais et dépens de l'instance à charge de la société P. SA, constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable.